



Point de situation

COVID-19

Protégez-vous, Protégeons-nous!

Infos Municipales 04

Partageons la rue!

Travaux 08

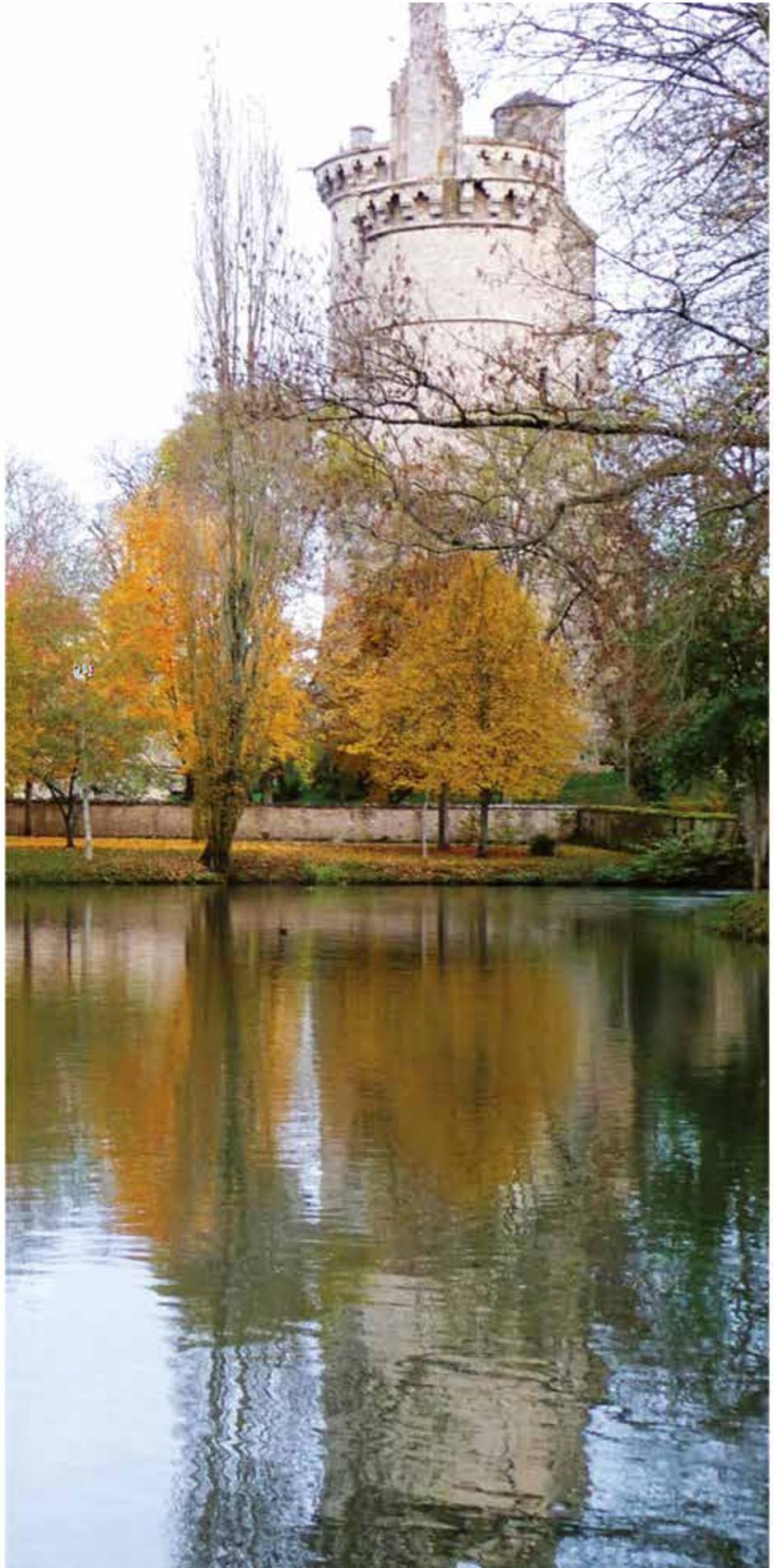
Enfance

 16

Culture

 19

Tableau d'Albert Morganaste

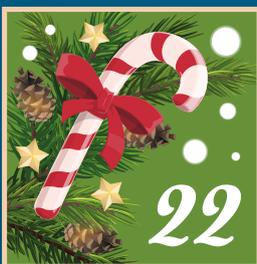


Animations de Noël

CHEZ VOS COMMERÇANTS



DU 1^{ER} AU 24 DÉCEMBRE
DÉCOUVREZ CHAQUE JOUR
DE NOUVELLES OFFRES
CHEZ VOS COMMERÇANTS
TOMBOLA GRATUITE





Jean-Louis SALAK
Maire

Edito

Chères Mehunoises, Chers Mehunois,

A l'approche des fêtes de fin d'année, j'ai pour habitude de vous adresser un message de fraternité dans lequel je mets en avant le plaisir de se retrouver en famille ou entre amis, d'oublier tous les soucis quotidiens.

Cette fois-ci, la tâche sera plus ardue tant l'inquiétude, l'angoisse et l'incertitude règnent suite à ce second confinement. Certes, celui-ci est moins strict que le précédent mais il touche néanmoins une fois de plus des professionnels déjà durement sanctionnés au printemps dernier.

Je parle bien sûr de ces commerces dits « non essentiels », un terme que je peine à accepter tant il me paraît discriminatoire et injuste. En effet, que ce soit à Mehun ou ailleurs, la très grande majorité d'entre eux a réalisé de gros efforts techniques, financiers et humains afin de recevoir sa clientèle dans les meilleures conditions de sécurité et aurait été prête, je pense, à améliorer encore son fonctionnement.

Certains, en fonction du type de commerce et des possibilités, ont mis en place un drive. La municipalité de Mehun-sur-Yèvre a mis en ligne sur son site internet et sur Facebook la liste de tous les établissements ouverts ou utilisant ce mode de fonctionnement avec une mise à jour continue. Bourges Plus a également répertorié tous les commerces des communes de son territoire afin que l'information soit la plus diffusée possible.

Il ne s'agit pas non plus de les opposer à nos grandes surfaces locales qui elles aussi ont fait de gros efforts d'adaptation, même s'il est vrai qu'il est plus difficile, lorsque la clientèle est plus importante, d'appliquer des consignes de sécurité maximales. Elles représentent un nombre élevé d'emplois et une part importante de notre économie locale.

Certains maires ont défié l'interdiction nationale et ont promulgué des arrêtés municipaux autorisant l'ouverture des commerces. J'ai décidé de ne pas suivre ce mouvement non pas par crainte de devoir passer au Tribunal Administratif mais parce que je ne voulais pas entraîner avec moi des commerçants qui auraient été verbalisés, voire risquer une fermeture administrative si récidive !

Je n'oublie pas non plus les artisans et les entreprises mehunoises qui, malgré une reprise plus ou moins importante de leurs activités, ont aussi des inquiétudes pour leur avenir.

J'avoue également qu'il est très compliqué pour un maire de conjuguer la volonté d'une reprise économique totale avec l'application des règles sanitaires que l'on nous impose par le biais de protocoles nationaux ou d'arrêtés préfectoraux. L'équilibre est très instable et nous devons cependant privilégier une prise de conscience responsable de la situation sanitaire et des précautions que chacun se doit d'appliquer.

Il faut, malgré tout, continuer à s'ouvrir vers l'extérieur et profiter de ce qui s'offre à nous.

Durant cette année 2020, de nombreuses festivités et animations, municipales ou associatives, ont dû être annulées, cela a été le cas par exemple de notre repas des anciens traditionnellement organisé le 11 novembre. J'ai cependant voulu garder l'esprit de cet évènement et décidé d'offrir des plateaux repas confectionnés par notre prestataire local habituel qui ont été très appréciés. Les colis de Noël seront distribués à nos séniors et j'offrirai également le jour de Noël des friandises à tous les résidents de notre EHPAD.

Nous organisons en partenariat avec nos commerçants une opération « Calendrier de l'Avent » qui vous permettra de bénéficier d'offres et de cadeaux. **N'hésitez pas à venir profiter de ces animations !**

Les décorations de fin d'année viennent réhausser l'illumination pérenne de nos monuments lancée il y a quelques jours.

Redécouvrez votre ville dès la nuit tombée sous les halos de nos lampadaires et les magnifiques éclairages de nos bâtiments médiévaux.

Parlez-en autour de vous !

Les fêtes seront différentes mais ne nous laissons pas emporter par la morosité.

Profitons de chaque instant qui nous apportera le bonheur que nous méritons tous !

J. L. Salak



MEHUNMAG N°74 NOVEMBRE 2020

Directrice de la publication : Béatrice FOURNIER

Rédaction : Béatrice Fournier, Maryse Courveulle, Sophie Brossier, Christophe Ogoudjian

Impression : Concordances - Bourges

Crédits Photos : Ville de Mehun-sur-Yèvre, Joël Dagot, Philippe Pigeat, Juliette Zélinesky

www.ville-mehun-sur-yevre.fr

facebook.com/mairiemehunsuryevre



JEAN-LOUIS SALAK : 3^e VICE-PRÉSIDENT DE BOURGES PLUS



Jean-Louis SALAK, maire de Mehun-sur-Yèvre, a été élu 3^e vice-président de Bourges Plus, délégué au tourisme, à l'archéologie préventive et à la valorisation du patrimoine.

Il est ainsi vice-président de l'Ad2T, Président délégué de l'Office de Tourisme de Bourges, du Bureau d'Informations Touristiques de Mehun et des Points d'Informations Touristiques de Menetou Salon et La Borne.



ELECTIONS 2021 : PENSEZ À VOUS INSCRIRE

Pour pouvoir voter en 2021 aux élections départementales et régionales, il faut demander son inscription sur les listes électorales.

Cette démarche doit être faite au plus tard le 6^e vendredi précédant le 1^{er} tour de scrutin (ce délai est allongé jusqu'au 10^e jour en cas de déménagement).

L'inscription est automatique :

- pour les jeunes de 18 ans s'ils ont bien accompli les formalités de recensement à l'âge de 16 ans.

Si le jeune atteint 18 ans entre les deux tours d'une élection, il ne pourra voter qu'au 2^e tour.

- pour une personne ayant obtenu la nationalité française après 2018.

Renseignements :

service élections : 02 48 57 06 15

www.ville-mehun-sur-yevre.fr

RECENSEMENT 2021



Le recensement de la population aura lieu du 21 janvier au 20 février 2021.

Cette opération, initiée par l'INSEE, permet de dénombrer toutes les personnes qui habitent sur le territoire français quels que soient le lieu, le mode d'habitation, l'origine et la nationalité.

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Christian THEVENIN, conciliateur de justice, reçoit le 1^{er} et le 3^e mardi de chaque mois à la salle n° 1 de l'Espace Maurice Genevoix de 14h00 à 18h00.

La conciliation est une procédure gratuite permettant de trouver une solution amiable pour régler un litige en matière civile entre deux parties ou plus, qu'elles aient ou non déjà saisi un juge. Elle concerne les relations entre bailleurs et locataires, litiges de la consommation, troubles du voisinage, litiges en matière prud'homale...

Prise de rendez-vous au 07 53 86 54 44

cthevenin.conciliateurdejustice@gmail.com



HORAIRES D'HIVER DE LA DÉCHETTERIE

Du 1^{er} novembre au 31 mars : mardi, mercredi, vendredi et samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h15. La déchetterie est fermée les jours fériés.

Cinq déchetteries sont également à disposition des Mehunois : La Chapelle-Saint-Ursin (10 avenue Louis BILLANT), Les Danjons (Allée François Arago) et les 4 vents à Bourges (Route de Saint Michel), Saint Douillard (route de Berry Bouy), Saint Just (Le Bertray) et Trouy (avenue des Anciens Combattants).

Le samedi et le dimanche sont des jours de forte affluence, il est souhaitable de trier les déchets avant d'arriver en déchetterie pour gagner du temps.

FERMETURE PENDANT LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE

Services administratifs et techniques : fermeture les 24 et 31 décembre après-midi.

Bibliothèque Alain-Fournier : fermeture du 22 décembre au 4 janvier inclus.

Enfance/jeunesse et affaires scolaires : les activités de loisirs seront interrompues du 21 décembre au 1 janvier inclus. Le secrétariat est ouvert du 21 au 23 décembre inclus.

Structure multi-accueil « A Petits Pas » : fermeture du 24 décembre au 3 janvier inclus.



INFOS COMMERCES

■ **La Marée Mehunoise** a ouvert ses portes au 177 rue Jeanne d'Arc.

Damien SALESSE y propose un large choix de poissons et de plateaux de fruits de mer à consommer sur place ou à emporter.

Ouvert du mercredi au samedi de 8h à 13h et de 16h à 20h et le dimanche de 8h à 13h30.

Tél. : 09 86 66 53 80

■ Sébastien FARNAULT a repris le bar-restaurant-traiteur **Le Bargamelle** situé sur le parking d'Intermarché.

Ouvert du lundi au vendredi de 6h à 16h et le samedi de 7h30 à 15h30

Tél. : 02 48 21 50 08 / 06 62 91 63 86

■ Angélique GUINAMAND, **kinésithérapeute**, s'est installée au 83 rue Jeanne d'Arc.

Tél. : 02 48 57 33 19

■ Marie TERRASSON, **sage-femme**, a déménagé au 68 rue Jeanne d'Arc.

Tél. : 06.74.06.72.65

■ Charlotte GUIZIEN a ouvert « **Pole and Dance** », école de danse associative, au 188 rue Jeanne d'Arc. Elle y propose des cours de Pole Dance, d'éveil, d'initiation, de danse classique et de modern jazz pour hommes, femmes, enfants (à partir de 4 ans) et seniors.

Tél. : 06.08.32.85.13

<https://poleanddancemehun.wixsite.com/accueil>

BOURGES PLUS SOUTIENT LA SOCIÉTÉ GATTEFIN DANS SON DÉVELOPPEMENT



Au mois d'octobre, Irène FELIX, Présidente de l'agglomération Bourges Plus et le Président de la SAS Gattefin, Emmanuel CALLEJA, ont signé une convention d'aide à l'immobilier, en présence de Jean-Louis SALAK, maire de Mehun-sur-Yèvre.

Spécialisée dans l'usinage industriel, la société mehunoise Gattefin poursuit ainsi son développement avec le soutien de la communauté d'agglomération Bourges Plus.

Elle achève actuellement l'agrandissement d'un nouveau bâtiment de 1.100 mètres carrés pour développer le montage de pièces pour les secteurs militaire et aéronautique.

Ce projet vise la création d'au moins 10 emplois.

FIBRE OPTIQUE : UN LARGE CHOIX D'OPÉRATEURS

Depuis 2 ans, la fibre est disponible à Mehun-sur-Yèvre.

Ce réseau à très haut débit est ouvert aux particuliers et aux entreprises.

Aujourd'hui, plus de 10 opérateurs proposent des offres adaptées aux besoins de chacun.

Afin de tester votre éligibilité, il suffit de vous rendre sur le site <http://www.berryfibreoptique.fr/>

En fonction de ce test, vous pourrez vous rapprocher du fournisseur de votre choix afin de souscrire un abonnement et vous raccorder.



LA MARINE RECRUTE
ETREMARIN.FR

3 500 POSTES
DANS 50 MÉTIERS

FAITES UN PAS
VERS VOTRE AVENIR.

MARINE NATIONALE
MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

SERVICE RECRUTEMENT D'ORLEANS

2, rue Fernand Rabier 45000 ORLEANS

Tél. : 02 38 65 36 81

informations

Actualisées au 09/11/2020

CORONAVIRUS COVID-19

Dès septembre, malgré l'épidémie de COVID la ville a repris ses activités habituelles. Pour répondre aux règles du protocole sanitaire et accueillir les usagers dans les meilleures conditions, les services de la ville ont aménagé les différents sites selon les recommandations nationales.

ECOLES

Les 400 élèves des écoles maternelles et élémentaires ont fait leur rentrée. Leur accueil a été adapté aux particularités de chaque établissement. Les parents sont invités à se désinfecter les mains avant de rentrer dans les bâtiments. Une salle « banalisée » est mise en place dans chaque école afin éventuellement d'isoler un enfant symptomatique.

Le port du masque est obligatoire pour les élèves à partir de 6 ans et dans un périmètre de 50 mètres autour des établissements d'enseignement, à partir de 11 ans.

PÔLE D'ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

Le Pôle d'Enseignements Artistiques est fermé. Les cours individuels et la formation musicale sont assurés à distance et des aménagements sont également prévus pour les cours de dessin.

BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque Alain-Fournier est fermée au public. Cependant elle propose à ses abonnés un service « drive ».

Pour cela il suffit de :

- consulter le catalogue en ligne afin de faire votre sélection : <https://mehun-sur-yevre.bibli.fr/>
- réserver livres et documents par mail (bibli-alain-fournier@ville-mehun-sur-yevre.fr) ou par téléphone (02 48 57 15 16) .

Un rendez-vous sera fixé pour la remise des documents.

Dans le sas deux caisses sont installées : une pour le retour des documents et l'autre pour les réservations.

SERVICES MUNICIPAUX :

Accueil uniquement sur rendez-vous et port du masque obligatoire.

- **Mairie** > accueil, état civil, passeports : 02 48 57 30 25
- **Mairie** > urbanisme : 02 48 57 06 14
- **CCAS** : 02 48 57 06 16
- **Service emploi/ Mission Locale** : 02 48 57 06 24
- **Service enfance/affaires scolaires** : 02 48 57 19 19
- **Service technique** : 02 48 57 06 17

Le cimetière est ouvert aux horaires habituels.

La déchetterie est ouverte aux horaires habituels.

Les parcs et jardins demeurent ouverts à l'exception du City Stade et du Skate Park.

Le marché du mercredi matin est maintenu. Le port du masque est obligatoire par arrêté préfectoral.

**RETROUVEZ LES DERNIÈRES
INFORMATIONS SUR
LE SITE DE LA VILLE
www.ville-mehun-sur-yevre.fr**

ASSOCIATIONS

Au mois de septembre, la majorité des associations a repris ses activités, avec la plus grande prudence et conformément aux protocoles d'utilisation des infrastructures communales.

Ces associations doivent être remerciées d'avoir accepté de respecter les contraintes qui leur sont imposées permettant aux Mehunois de poursuivre leur activité en maintenant le lien social.

Actuellement une majorité d'entre-elles a dû suspendre ses activités en raison des mesures gouvernementales prescrivant notamment la fermeture des gymnases ou interdisant tout rassemblement.

La municipalité espère vivement que toutes les associations pourront reprendre dans les meilleurs délais.



TRAVAUX À LA POSTE

En travaux depuis le 15 octobre, le bureau a réouvert le jeudi 26 novembre.

Les clients fréquentant La Poste de Mehun-sur-Yèvre sont accueillis dans un espace rénové, offrant un accès plus large aux outils numériques et aux services dématérialisés.

Afin de garantir l'accessibilité de ses services pendant la durée des travaux, La Poste a organisé une continuité du service postal pour ses clients (particuliers et professionnels).

Le retrait et le dépôt des instances (colis, lettres recommandées...) étaient toujours possibles à Mehun. Pour les opérations postales et bancaires, les clients étaient invités à se rendre à La Poste de Saint Doulchard, située 20 avenue du Général de Gaulle.



EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE

Le Syndicat Départemental de l'Énergie du Cher expérimente actuellement dans différents quartiers de la ville l'extinction de l'éclairage public de minuit à 6 heures du matin.

Cette mesure, nécessaire afin de préserver l'environnement, permettra aussi à terme de réduire les dépenses publiques.



LE CAFÉ DE L'HORLOGE RÉHABILITÉ

Les travaux de l'ancien café de l'Horloge devraient se terminer au mois de janvier 2021.

Lieu bien connu des Mehunois, cet ancien bar-restaurant accolé à la porte de l'Horloge va réouvrir. Il contribuera à dynamiser le centre-ville et sera un atout supplémentaire pour le « Canal de Berry à Vélo ».

Coût de l'opération : 476 420,66 € HT

Fonds propres de la ville : 141220,66 €

Subventions : DETR de 164 000 €, Contrat Départemental de 100 000 € et Fonds de Concours de Bourges Plus de 71 200 €.



ENTRETIEN DES ÉCOLES

La ville a profité des vacances d'automne pour réaliser divers travaux : peintures à l'école du Centre, étanchéité des toits terrasses à l'école du Château et sécurisation des accès dans les écoles Marcel Pagnol et Charmilles.



REVITALISATION DU CENTRE-VILLE

Comme cela avait été indiqué précédemment et malgré le léger retard dû à l'épidémie de COVID-19, les travaux du centre-ville se terminent.

La circulation sera prochainement rétablie place du 14 Juillet, le nouveau parking sera accessible et les toilettes publiques seront mises en service.

Les malfaçons constatées devant l'Office de Tourisme sont réparées.

La place sera prochainement fonctionnelle et donnera envie aux automobilistes traversant Mehun de s'y arrêter.

Les zones 20/30 et bleues sont délimitées et clairement identifiables par les conducteurs.

Un fléchage sera matérialisé place du Général Leclerc afin d'indiquer le sens de circulation.

En 2021, les travaux de revitalisation de Mehun-sur-Yèvre s'achèveront avec la réfection de la place de la République et de la rue Augustin Guignard.



ZONES 20/30 : COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

Ces zones dites de « circulation apaisée » facilitent la circulation des cyclistes, assurent la sécurité des piétons et réduisent la vitesse des véhicules. Elles sont matérialisées par des panneaux spécifiques. L'objectif est d'améliorer la cohabitation entre tous les usagers, de rendre les rues plus sûres, de préserver la qualité de vie des riverains et de limiter les nuisances environnementales.

Elles obligent piétons, cyclistes et conducteurs de véhicules motorisés à de nouvelles pratiques de partage de l'espace public.



ZONE 20 DITE « DE RENCONTRE »

Les piétons sont prioritaires et sont autorisés à circuler partout sur la chaussée. Toutes les rues sont à double sens pour les cyclistes. La circulation automobile y est autorisée mais la vitesse est limitée à 20 km/h. Le stationnement n'est possible que dans les emplacements matérialisés à cet effet.

Rues concernées : rue Jeanne d'Arc (de la RD2076 à la rue Henri Boulard), place du 14 Juillet, place Raymond Valois, rue Agnès Sorel (entre la place Jean Manceau et la rue Jeanne d'Arc), place Jean Manceau, place Pillivuyt, rue Sophie Barrère, rue Catherine Pateux, place du Général Leclerc, rue Pasteur, rue de la Gargouille, rue des Grands Moulins, rue Augustin Guignard (partie comprise entre la place Jean Manceau et le n°44 de la rue Augustin Guignard) et rue Emile Zola (entre la place Jean Manceau et le n° 35 de la Emile Zola).

ZONE 30 : VIGILANCE CYCLISTE

Zone aménagée où la vitesse est limitée à 30km/h.

■ Les vélos sont autorisés à circuler à double sens dans la seule rue Jeanne d'Arc de la place de la République à la rue Henri Boulard.

Les cyclistes doivent toujours rouler à droite, sans circuler trop près des véhicules en stationnement (gare à l'ouverture de portières !).



■ Dans les autres rues de la zone les cyclistes ne sont pas autorisés à circuler à double sens : rue Emile Zola (du n°35 à la rue Henri Boulard), rue des Marches, rue Augustin Guignard du n°44 à la rue Henri Boulard), rue Charles VII, rue Henri Boulard (du n°7 Bis à la rue Jeanne d'Arc), rue Victor Planchon (du n°3 à la rue Augustin Guignard).



ZONE BLEUE : PENSEZ AU DISQUE !

Il est instauré une zone de stationnement à durée limitée dite « Zone Bleue » afin d'éviter les voitures « tampon » et d'améliorer le stationnement des usagers à proximité des commerces :

■ **Du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 18h et maximum 1h30 :** rue Jeanne d'Arc (de la RD2076 à la rue Henri Boulard), place Jean Manceau, place Charles Pillivuyt, place Raymond Valois et rue Sophie Barrère (portion comprise entre la rue Jeanne d'Arc et la rue Catherine Pateux).

■ **Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h et maximum 4h :** place du 14 Juillet.

Tout conducteur qui laisse un véhicule en stationnement est tenu d'apposer un disque en évidence sur la face interne du pare-brise du véhicule. Il doit faire apparaître l'heure d'arrivée de manière à ce que cette indication puisse être vue.

Tout manquement à la règle est sanctionnable d'une contravention.



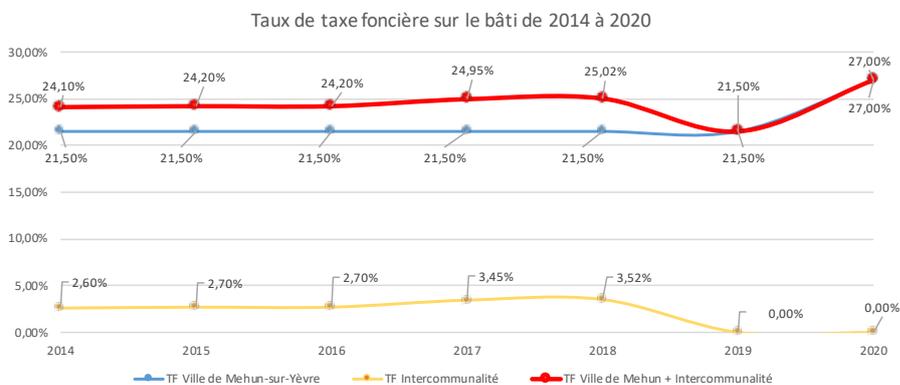
Les disques sont disponibles en bureau de tabac, supermarchés, magasins d'accessoires automobiles...

Suite à certaines interrogations face à la hausse des impôts fonciers de la commune, je tiens à vous apporter en toute sincérité des précisions en complément de celles énoncées dans le dernier Mehunmag.

Il est bon de rappeler avant toute chose que nous avons subi depuis 2010 une baisse drastique des dotations de l'Etat à mettre en parallèle avec une augmentation conséquente des dépenses.

En s'appuyant sur les graphiques présentés dans ce dossier, vous pourrez constater que notre adhésion à Bourges Plus a permis de diminuer fortement notre fiscalité en 2019.

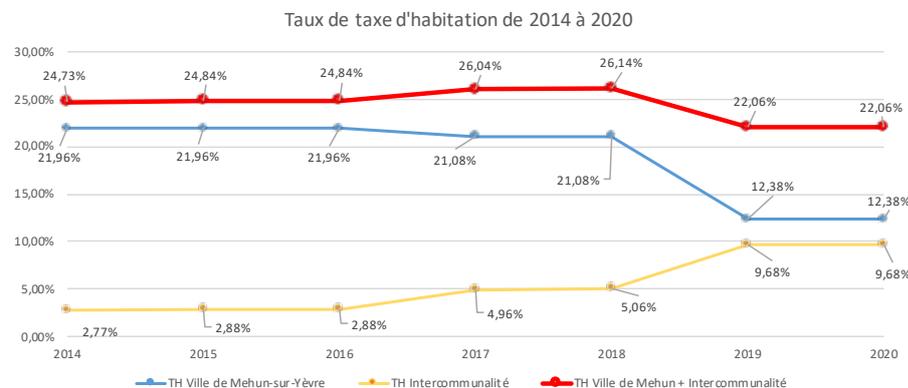
Concernant la taxe foncière, celle-ci a effectivement augmenté en 2020 mais vous remarquerez que cette différence est beaucoup moins élevée si vous comparez par rapport aux années précédentes. *(graphique 1)*



- Graphique 1 -

La taxe d'habitation, quant à elle, a baissé de façon très significative pour tous les foyers mehunois. *(graphique 2)*

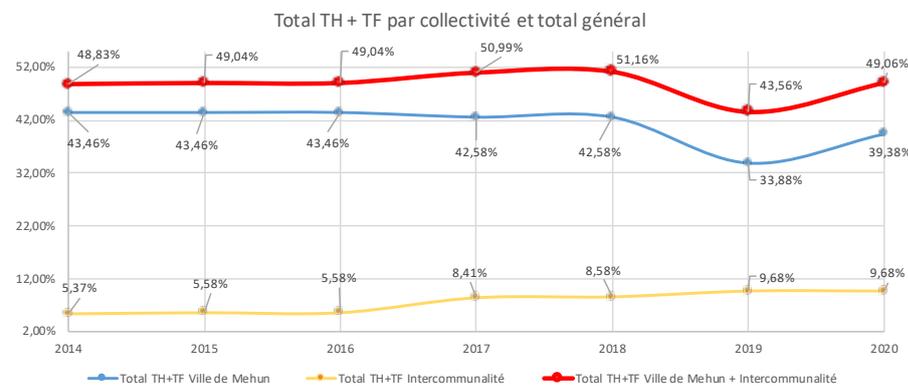
Si l'on fait le total de ces deux taxes et malgré l'augmentation de l'impôt foncier, la charge fiscale à Mehun-sur-Yèvre est en 2020 de 49,06%, donc inférieure à ce qu'elle était les années antérieures et passera avec la disparition de la taxe d'habitation dans les trois prochaines années à 27%. *(graphique 3)*



- Graphique 2 -

La taxe d'habitation et la taxe foncière sont les principales recettes de notre ville, elles permettent le remboursement des emprunts, financent directement les actions et les projets que nous menons ainsi que le fonctionnement des services de la commune, tout ce que vous pouvez voir au quotidien autour de vous et qui font de Mehun-sur-Yèvre une ville dynamique !

Malgré toutes ces difficultés actuelles et à venir, mes ambitions pour notre ville restent inchangées afin de satisfaire les attentes de ses concitoyens.



- Graphique 3 -

Jean-Louis SALAK
Maire

Le budget est un acte juridique qui prévoit et autorise les dépenses et les recettes de la commune pour une année.

Il est voté par le Conseil municipal sur proposition du Maire **avant le 15 avril de l'année en cours**. Il retranscrit la politique municipale et les actions menées.

Il doit être équilibré et sincère.

■ L'équilibre porte aussi bien sur la section de fonctionnement que sur celle de l'investissement.

■ Le remboursement de la dette en capital doit être couvert par l'autofinancement (excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses de fonctionnement) et par les recettes propres de la section d'investissement (essentiellement remboursement du fonds de compensation de la TVA, subventions d'équipement).

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

■ **les dépenses** nécessaires au fonctionnement de la commune : assurances, achats de fournitures, entretien et maintenance des services

municipaux (restauration scolaire, accueil de loisirs, écoles, bibliothèque, Pôle d'enseignements artistiques, administratifs, techniques, culturel ...), rémunération des personnels, impôts et taxes, subventions aux associations, intérêts des emprunts, énergie, eau, participations diverses.

■ **les recettes** : produits des impôts locaux, dotations de l'Etat, facturation des services aux usagers (restauration scolaire, accueil de loisirs, animations périscolaires, occupations du domaine public, inscriptions bibliothèque et Pôle d'enseignements artistiques) ...

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

■ **les dépenses** d'équipement : travaux (voirie, bâtiments, écoles, infrastructures sportives ...), remboursement du capital des emprunts, l'informatique ...

■ **les recettes** : subventions de l'Etat, de la Région et du Département, les emprunts, le remboursement de TVA, l'autofinancement, fonds de concours...

LES PRINCIPALES DÉPENSES PRÉVUES EN 2020

En raison de la période d'urgence sanitaire, certaines opérations ne seront mises en œuvre qu'au début de l'année 2021.

- La poursuite des travaux de revitalisation du centre-ville : **1 800 000 €**
- L'Agenda d'accessibilité programmée : installation de toilettes publiques **232 066 €** ①
- La réfection du Café de l'Horloge : **428 000 €**
- Une toiture terrasse d'une école : **110 000 €**
- Des travaux au barrage "Laiterie" : **35 000 €** ②
- Le développement de la vidéo protection : **65 000 €** ③
- Des travaux à la maison éclusière dans le cadre du canal de Berry à Vélo : **60 000 €**
- La réfection des rues Jules Verne, Victor Hugo, George Sand et Emile Burieau : **165 000 €**



12 Budget 2020

Ce budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement
- de maintenir les services à la population
- de ne pas dégrader la qualité de ces services
- de maintenir un bon niveau d'entretien des infrastructures municipales
- de limiter le recours à l'emprunt

et avec l'objectif de rétablir un excédent qui améliore la situation financière de la commune.

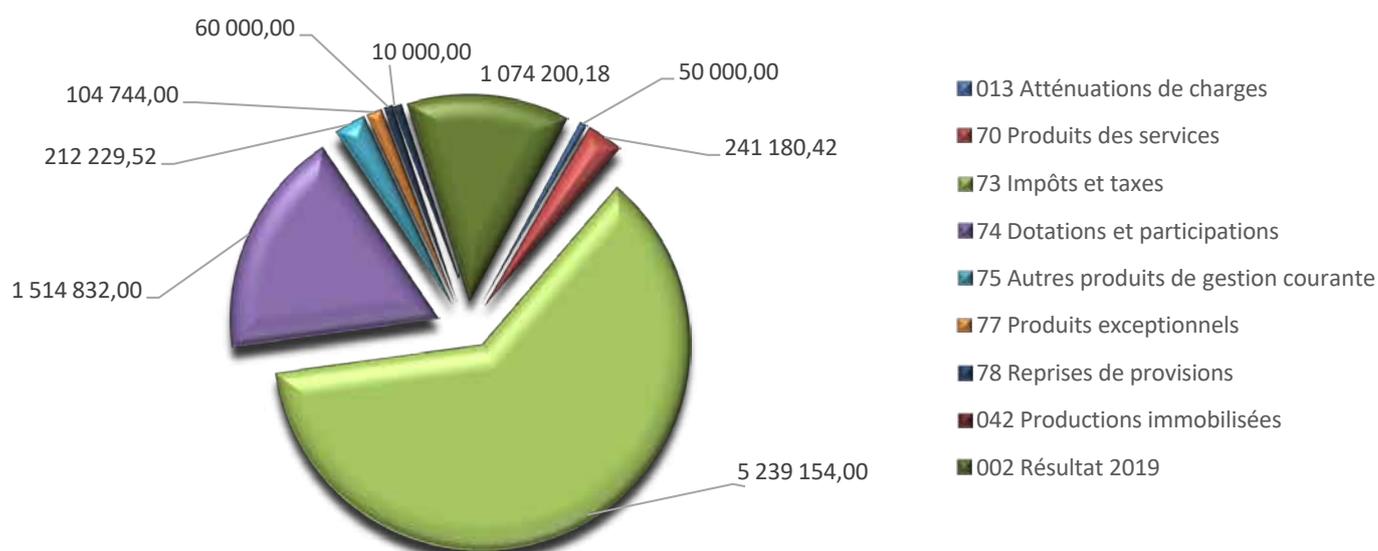
Pour ce faire, la recette fiscale a dû être augmentée.

Ainsi, la taxe foncière, seul impôt local perçu par la collectivité depuis le 1er janvier 2019 a vu son taux augmenter.

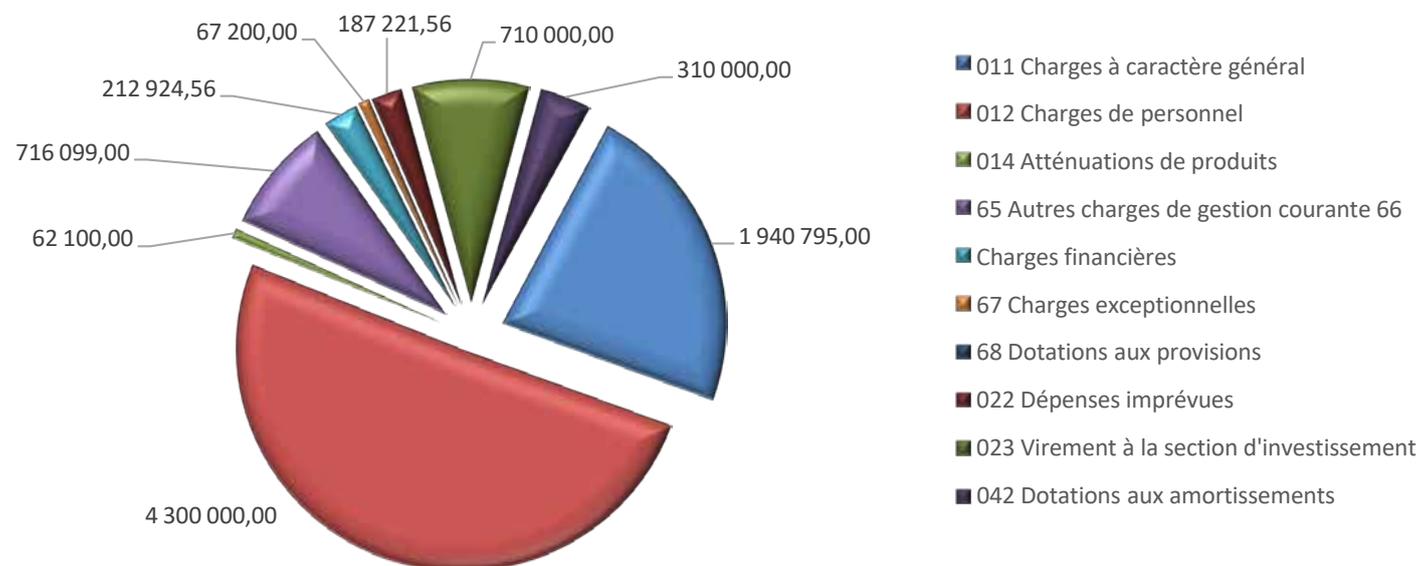


SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement par chapitre (en Euros)

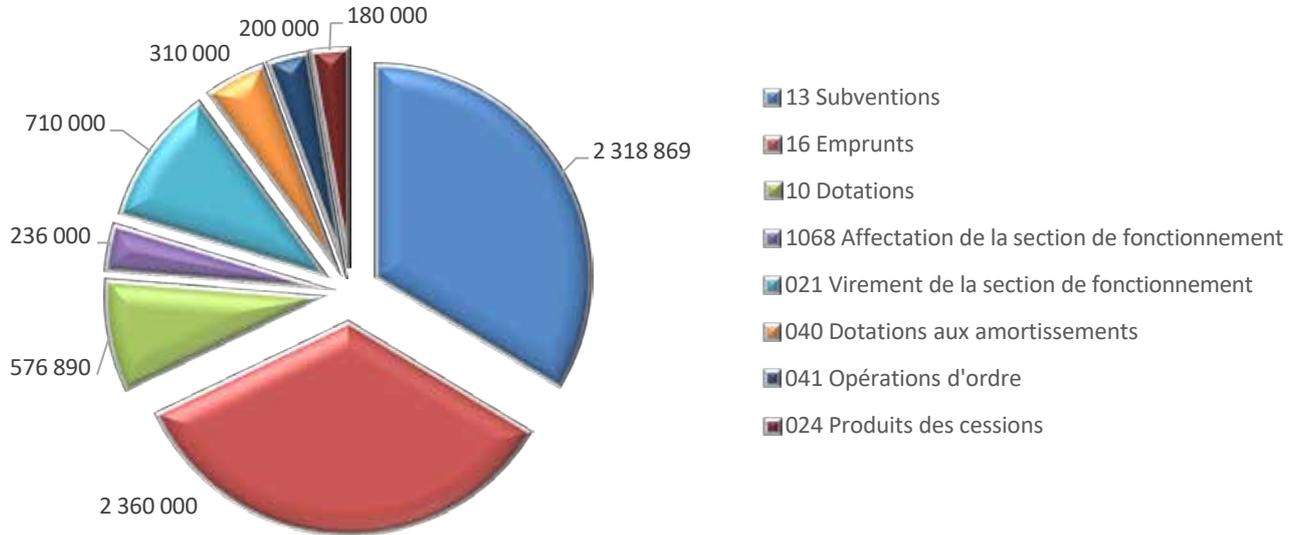


Dépenses de fonctionnement par chapitre (en Euros)



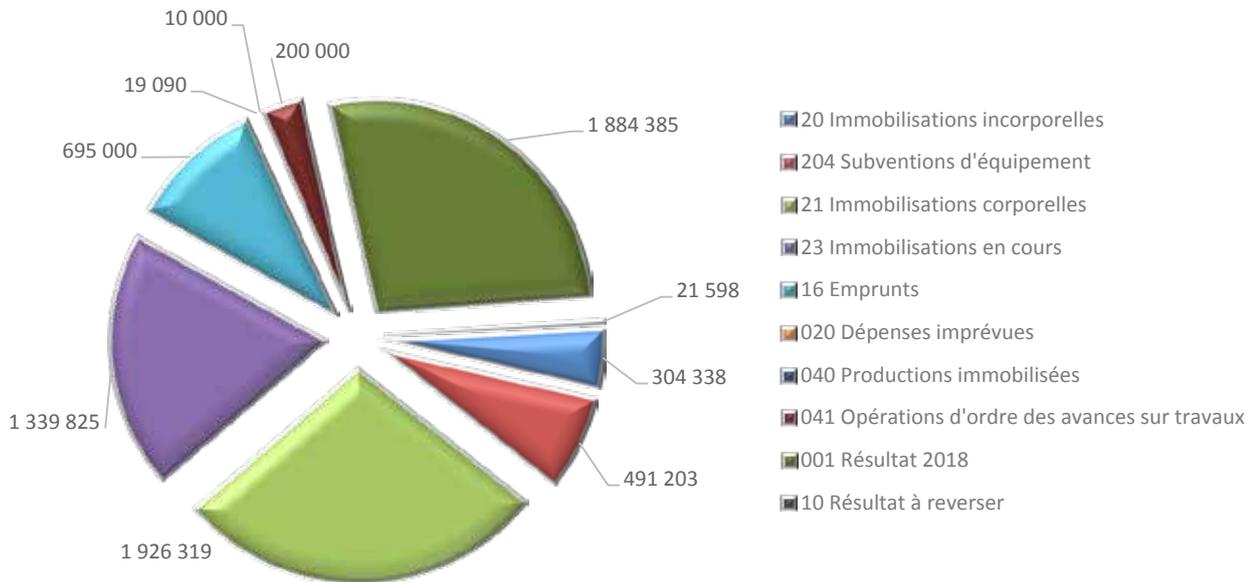
SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement par chapitre (en Euros)



► Un emprunt d'équilibre de 2 360 000 € est nécessaire pour financer les dépenses

Dépenses d'investissement par chapitre (en Euros)



NOUVELLE MISE EN LUMIÈRE DES MONUMENTS, DE QUELQUES OUVRAGES REMARQUABLES ET DES POINTS D'EAU

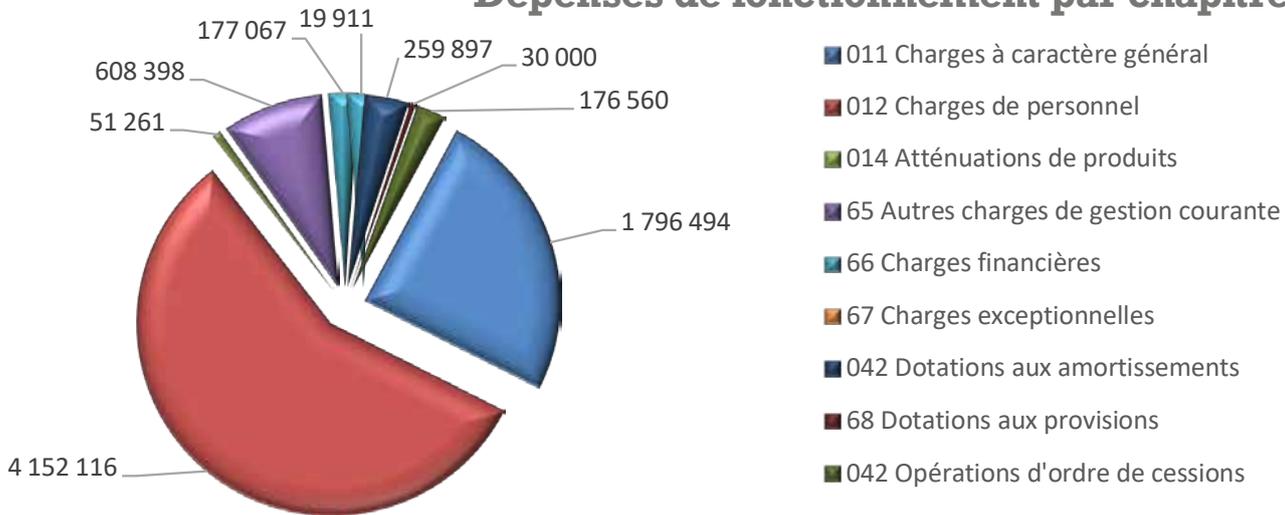


| 4 | Comptes Administratifs 2019

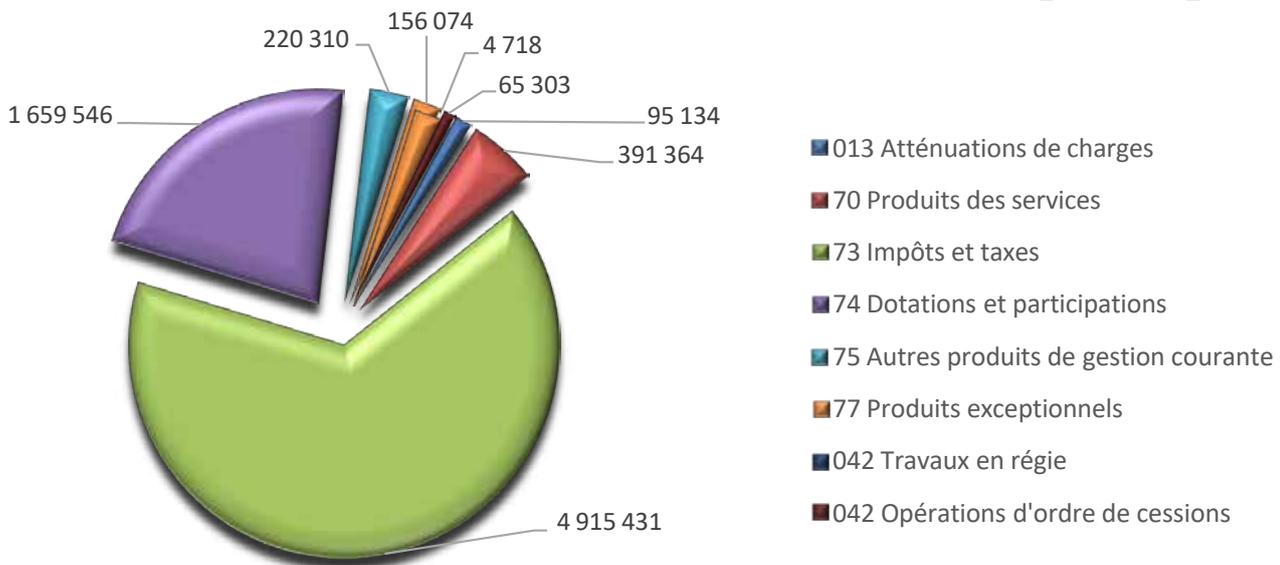
Le compte administratif retrace les dépenses et les recettes réellement réalisées au cours de l'année.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement par chapitre (en Euros)



Recettes de fonctionnement par chapitre (en Euros)



Dépenses	Réalisations 2019
Charges à caractère générale	6 981 806
Charges de personnel	
Autres charges de gestion courante	
Charges financières	
Subventions	
Dotations aux provisions	30 000
Dotations aux amortissements	259 897
Total charges de fonctionnement	7 271 703

Recettes	Réalisations 2019
Produits des services	7 507 880
Impôts et taxes	
Dotations et participations	
Autres produits de gestion courante	
Total recettes de fonctionnement	7 507 880
Résultat	236 177

L'épargne nette mesure la capacité de la commune à financer des investissements.

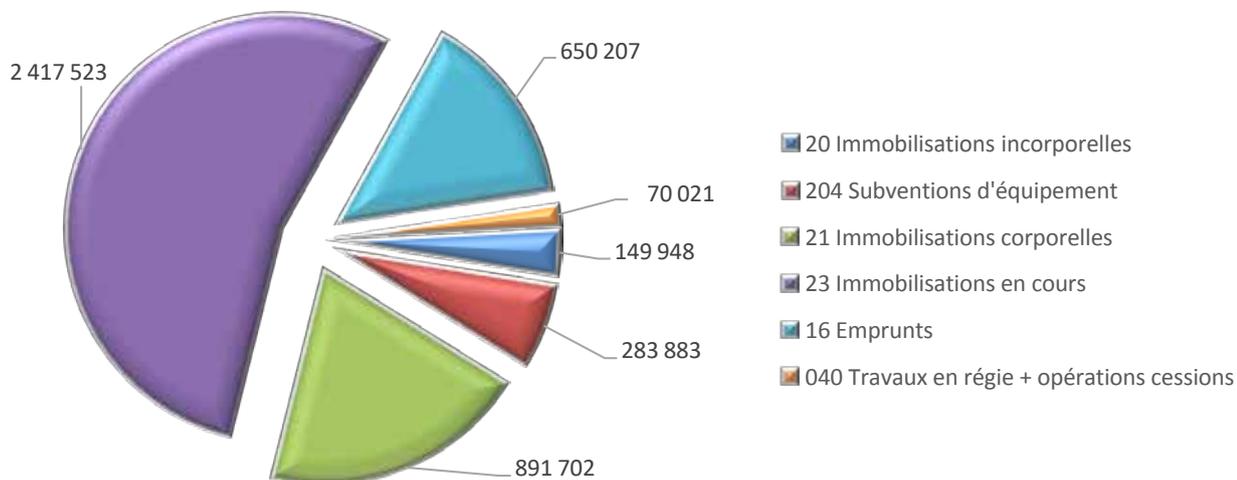
Elle est calculée de la manière suivante :

« Résultat de l'exercice + Dotations aux amortissements – Capital des emprunts ».

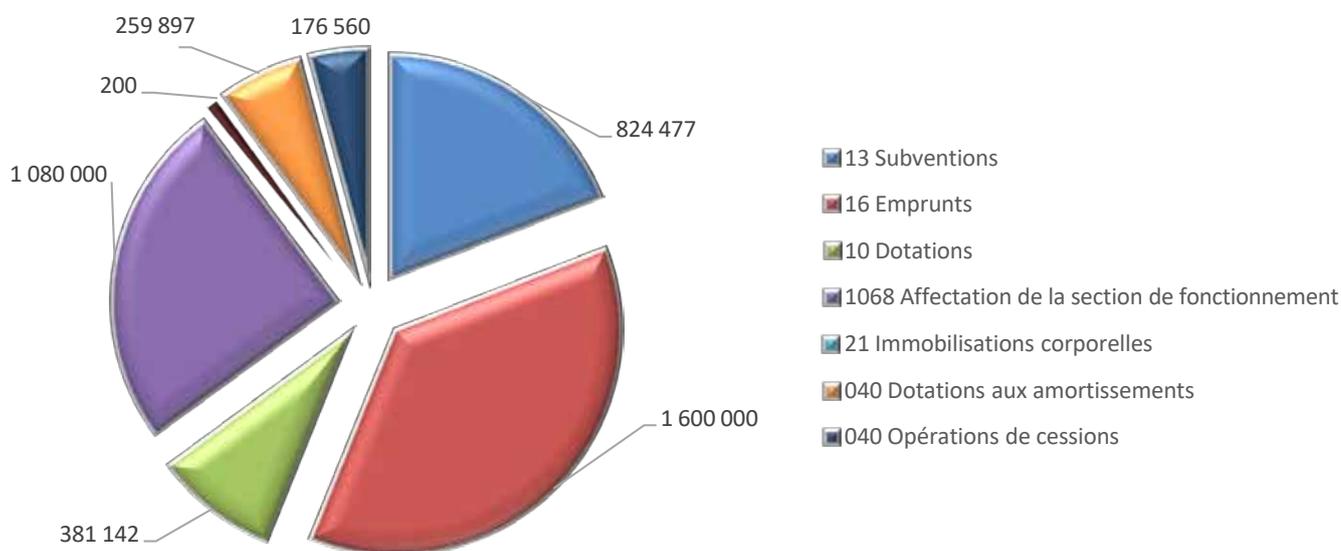
Nous constatons que l'excédent de fonctionnement de l'année 2019 (résultat de l'exercice) de 236 177,14 € n'a pas permis de dégager une épargne nette suffisante.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement par chapitre (en Euros)



Recettes d'investissement par chapitre (en Euros)



Dépenses	Réalisations 2019
Remboursement en capital travaux, acquisitions, études	650 207
Opérations patrimoniales	65 303
Total dépenses d'investissement	4 463 286

Recettes	Réalisations 2019
Dotations aux amortissements	259 897
Subventions	824 477
Opérations patrimoniales	65 303
Emprunts	1 600 000
Cessions	111 257
FCTVA et autres recettes	381 342
Affectation	1 080 000
Total recettes d'investissement	4 322 276

UNE EXPOSITION SUR LES LYCÉES IMPÉRIAUX À DÉCOUVRIR L'ANNÉE PROCHAINE

Durant cette année, les élèves de 4^e vont concevoir une exposition composée de quinze panneaux et d'une projection d'environ 15 minutes sur le thème des lycées Impériaux.

Ce projet, initié par Jean-Jacques BONNEFIS (correspondant du Souvenir Napoléonien), animé par Agathe CATTÉ (professeur d'histoire) et porté par la délégation régionale du Souvenir Napoléonien, permettra aux élèves de découvrir cette période de façon plus concrète.

En s'appuyant sur l'histoire du lycée Impérial de Bourges, les élèves feront le lien entre histoire nationale et histoire locale, ce qui donnera encore plus de sens à leurs apprentissages.

Dans un premier temps les élèves vont découvrir Napoléon, avec son arrivée au pouvoir et la mise en place de l'Empire. Puis ils récolteront des informations sur la création des lycées Impériaux : leur origine, leurs objectifs, leur implantation.



Une visite aux archives départementales de Bourges complétera l'élaboration de ce projet afin d'y obtenir des informations sur le lycée Impérial de Bourges.

En classe, les élèves seront amenés à imaginer le journal de bord d'un lycéen vivant lors des premières années de création de ce lycée.

En fin d'année scolaire, les panneaux et le diaporama réalisés seront installés au mois de septembre à la bibliothèque municipale Alain-Fournier pour être partagés par tous.

SÉJOUR D'AUTOMNE AU CENTRE DE LOISIRS

Ce séjour a conduit les enfants dans un monde féérique : spectacle de magie, fête d'Halloween, construction d'un monstre vorace, théâtre de marionnettes, apprentissage de la magie, jeu de Quidditch...



LES JARDINS EN FÊTE

Quatre concerts ont rassemblé de nombreux spectateurs chaque dimanche du mois d'août dans les Jardins du duc Jean de Berry.

Entre jazz festif, swing, bal musette et gospel des artistes de qualité ont satisfait tous les goûts.



JOURNÉES DU PATRIMOINE

Les 19 et 20 septembre dernier, près de 400 personnes ont découvert le patrimoine historique et culturel de la ville.

Au Pôle de la Porcelaine, l'association « Souvenir Marcel Bascoulard » présentait aux visiteurs la vie et l'œuvre de cet artiste marginal bien connu à Bourges.

Au Château, des manuscrits anciens de 1200 ans étaient exposés.

Ils apportent des éclairages plus juridiques ou humains sur la vie dans notre cité au moyen-âge.



VISITES DE NUIT DU CHÂTEAU

Quatre visites thématiques se sont déroulées les 19 et 26 septembre, 3 et 10 octobre : « les manuscrits anciens », « l'archerie », « les personnages mehuinois » et « la table médiévale entre « saynètes et dégustations ». Malgré une météo souvent capricieuse, curieux et passionnés ont répondu présents. Par petits groupes, chacun a pu découvrir ces présentations exceptionnelles.



CRIME AU CHÂTEAU

Un nouvel épisode de « Crime au château » a eu lieu dans notre cité.

Suivant un scénario, 30 personnes visitant le château ont été témoins d'une violente dispute entre Paule TESSON, guide au Pôle de la Porcelaine et Jean Eudes DEBREUIL, guide au château.

Un peu plus tard, au détour d'un couloir, elles découvrent un cadavre, l'enquête peut commencer ! Une soirée palpitante animée par des bénévoles : élus de la ville, personnel de l'office de tourisme et représentants de la Route Jacques Cœur.

Cette soirée pleine de suspens s'est clôturée autour d'un apéritif convivial.

A savoir : chaque site de la Route Jacques Cœur a son propre scénario donc autant de possibilités de passer une bonne soirée en découvrant de nouveaux monuments historiques.

Renseignements : <https://route-jacques-coeur.com/>



EXPOSITION « BASCOULARD L'ARTISTE »

Cette exposition consacrée à ce personnage insolite de la vie berruyère a eu beaucoup de succès.

Principalement connu pour ses dessins des quartiers historiques et monuments de Bourges, il l'était également pour sa vie de marginal sans contraintes.

L'exposition a rassemblé une grande partie de son œuvre : photos et dessins.

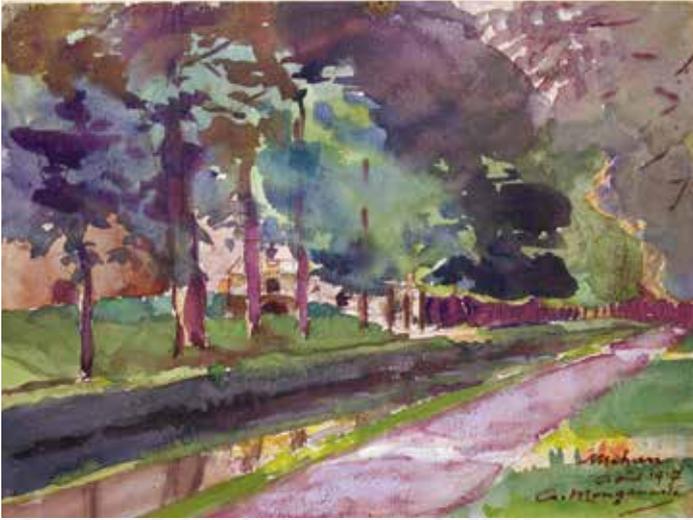


Elle a été rendue possible grâce au travail considérable de l'association « Souvenir Marcel Bascoulard » dont l'objectif est de perpétuer et mettre en valeur l'œuvre de cet artiste.

Des collectionneurs d'envergure internationale s'intéressent à son travail.

Ce fut également l'occasion pour de nombreux visiteurs de découvrir le Pôle de la Porcelaine et ses collections exceptionnelles de porcelaines du Berry.





UN BEL ACHAT POUR LE MUSÉE

Le 8 septembre dernier, il a été présenté auprès de la commission des acquisitions pour les musées de France, un cahier compilant des dessins réalisés par Albert Monganaste. Un personnage singulier qui, jusqu'à son décès en 1929, sera l'un des piliers des artistes peintres et décorateurs de la "Spéciale" de la manufacture Pillivuyt.

Vraisemblablement sélectionnés par son épouse, ses bouquets, fleurs et oiseaux rappellent ses décors sur porcelaine, ses recherches aussi ; ses paysages aquarellés montrent la campagne mehunoise entre 1905 et 1920. Si ces petites œuvres font écho

aux vases, tableaux et notes que le musée conserve sur cet artiste, des esquisses sur la conquête du Tonkin nous engagent sur d'autres chemins de sa vie...

Né à Metz en 1865, il est, avec ses parents, enregistré français à Paris en 1872. Après des études artistiques, il est connu comme peintre sur porcelaine en 1884. Conscrit de marine, il participe activement à la "pacification des pirates du Tonkin". Jusqu'en 1890, il séjourne près de Cao-Bang, à la frontière chinoise et son cahier montre de remarquables esquisses et des recherches graphiques autour N'guyen Binh. Son retour en France est de courte durée, puisqu'il repart en Allemagne parfaire ses connaissances à Rudolstadt, puis en Angleterre auprès des centres céramiques de Worcester. Il se marie dans cette ville avec Édith-Myra Richards puis, fin 1895, le couple revient sur Paris et Levallois-Perret. Référencé comme artiste-peintre, il expose tableaux et céramiques dans la France entière, reste en relation avec diverses manufactures renommées de porcelaine avant de s'installer définitivement à Mehun en 1911.



BIEN CONSERVER, BIEN RESTAURER, BIEN EXPOSER

Une autre commission scientifique a acté le programme dit de conservation préventive de certains objets mis au jour lors des recherches archéologiques réalisées sur Mehun.

Des recherches antiques très anciennes conservées depuis longtemps au sein des collections, des recherches médiévales plus récentes, comme celles de la rue Émile Zola en 1998. De retour en 2021, ces objets viendront compléter et renouveler les présentations du château-musée Charles VII, expliquer les manières de vivre au Moyen Âge. Cette restauration complète les opérations de recherches en cours et le récolement des collections.

Ces opérations d'acquisition et de restauration sont subventionnées par la Direction Régionale des Affaires Culturelles et la région Centre – Val de Loire, dans le cadre de fonds dédiés et spécifiques aux musées.



LE CANAL DE BERRY À VÉLO

À mi-chemin entre Bourges et Vierzon, Mehun-sur-Yèvre fait partie des villes étapes du « Canal de Berry à Vélo ».

Avec pas moins de 190 km traversant le département, le Canal de Berry est un patrimoine local incontournable. L'ancienne voie d'eau retrouve aujourd'hui un second souffle. Déclassée en 1951, elle servait à transporter le charbon des mines de l'Allier vers les forges du Berry.

Les travaux d'aménagement des berges du Canal ont pour objectif de favoriser le développement des activités touristiques, des hébergements et des services.

Le Canal de Berry à vélo a également comme ambition la redécouverte des paysages du département auprès d'un public local, national et international.

Quinze communes sont pour le moment concernées : Thénieux, Méry-sur-Cher, Vierzon, Foëcy, Mehun-sur-Yèvre, Marmagne, Bourges, Plaimpied-Givaudins, St-Amand-Montrond, Drevant, Ainay-le-Vieil, Colombiers, La Perche, Meaulne et Épineuil-le-Fleuriel.

Au nord comme au sud, les architectes paysagistes ont consacré un soin particulier à restaurer et reconstituer les alignements d'arbres sur le bord du canal pour lui rendre toute sa majesté.



MEHUN, VILLE ÉTAPE

La maison éclusière va devenir une halte incontournable offrant un point restauration et la possibilité de louer des vélos. Elle sera entourée par des espaces paysagers totalement remodelés.

De part et d'autre, tous les abords du canal seront aussi remis en valeur, restaurés et replantés. Ce sera le cas du déversoir, des quais du canal et de la gare d'eau.

Télécharger le plan du parcours dans la rubrique « tourisme » sur : <https://www.ville-mehun-sur-yevre.fr/>

PILLIVUYT : À LA DÉCOUVERTE D'UN PATRIMOINE INDUSTRIEL

Le projet de Claire et de la société Pillivuyt, est de partager les savoir-faire de la manufacture de Mehun-sur-Yèvre, une référence de la fabrication de porcelaine en France. En créant un parcours de visite sécurisé au coeur des ateliers de production avec une signalétique spécifique, le public pourra échanger avec les maîtres porcelainiers en activité afin de s'immerger dans le savoir-faire et l'authenticité de cette manufacture.

Une scénographie intégrée aux anciens outils de production (le four...) est également à l'étude.



DON AU CCAS

Comme vous soutenez l'œuvre de nombreuses associations caritatives qui vous sollicitent régulièrement ou lors de catastrophes, vous pouvez apporter votre aide à des personnes proches de vous.

Les actions du Centre Communal d'Action Sociale sont directement orientées vers les Mehunoises et les Mehunois, familles et personnes âgées en difficulté : aide alimentaire, aide au paiement des factures, colis de Noël, aide au chauffage... Reconnus d'utilité publique, les dons au CCAS sont déductibles d'impôt.

Les legs et sommes versés sont, au centime d'euro près, intégralement redistribués à vos concitoyens.



Le **don** au
**centre communal
d'action sociale**
la **solidarité locale**
en action...

Envoyez ou déposez votre don au CCAS :
place Jean Manceau 18500 Mehun-sur-Yèvre
Tél. : 02 48 57 06 16
(chèques libellés à l'ordre du Trésor public)



UN PLATEAU TRAITEUR POUR 372 DE NOS ÂÎNÉS

La municipalité et le CCAS ont offert à tous les Mehunois, de 70 ans et plus, un plateau repas traiteur confectionné par Mehun Gastronomie en remplacement du traditionnel repas des anciens qui n'a pu avoir lieu en raison des restrictions sanitaires.

RECRUTEMENT D'AIDE À DOMICILE

Le CCAS de Mehun-sur-Yèvre est à la recherche d'un(e) aide à domicile pour un poste en CDD à pourvoir de suite.

Pour effectuez les tâches suivantes :

Entretien du logement - courses - préparation des repas - aide à la personne (petite toilette).
Bonne adaptabilité nécessaire
Amplitude horaire possible : 7h30 à 19h30 avec coupure
Une expérience dans le domaine est exigée (en l'absence de diplôme)
Moyen de locomotion obligatoire.

Pour postuler : CV + lettre de motivation à adresser au Service Emploi, Place Jean Manceau 18500 Mehun-sur-Yèvre ou service. emploi@ville-mehun-sur-yevre.fr



L'OLYMPIQUE MEHUN HANDBALL : LABEL DE BRONZE

La Fédération Française de Handball, en lien avec les structures territoriales, a accordé au club de L'Olympique Mehun Handball le LABEL BRONZE pour la saison 2018-2019 récompensant la qualité d'accueil des jeunes de 5 à 11 ans.



Un club labellisé incarne différentes valeurs fondamentales :

- ▶ Une augmentation du nombre de licenciés de moins de 9 ans et de moins de 12 ans
 - ▶ Une amélioration de son niveau d'encadrement notamment chez les jeunes, ainsi que l'adaptation des matériels pédagogiques
 - ▶ La mise en place d'une pratique éducative de qualité, épanouissante et ludique gage de fidélisation
 - ▶ Une vie de club riche (actions menées dans les écoles primaires ; participation du club aux opérations fédérales ; animations dans le club).
- Félicitations pour leur récompense !

ORGANISER SON ASSEMBLÉE GÉNÉRALE PENDANT LA CRISE SANITAIRE

Même durant la crise sanitaire, les associations doivent tenir leur assemblée générale conformément à ce qui est prévu dans leurs statuts.

L'assemblée générale est un moment important de la vie démocratique d'une association, qui participe en outre à son dynamisme. Elle permet par ailleurs de valider les différents rapports relatifs à l'année écoulée (rapport moral, rapport financier, rapport d'activité), qui sont pour certains exigés par les partenaires notamment financiers.

Durant la période de confinement, les A.G. ne peuvent se dérouler qu'à distance, via une conférence téléphonique ou audiovisuelle. Elles ne peuvent pas se réduire à des échanges de courriels. *A noter : L'ordonnance 2020-318 du 25 mars 2020 a cependant octroyé un délai supplémentaire de 3 mois pour l'approbation des comptes annuels de certaines associations).*

L'YÈVRE DE MER PLONGÉE NETTOIE LE CANAL

Le 4 octobre, le club de plongée subaquatique de Mehun-sur-Yèvre « L'Yèvre de Mer Plongée » a participé à l'opération « nettoyons la nature ». En deux heures près de 100 kg de déchets ont été récoltés dans l'Yèvre et dans le canal de Berry. Céline, Florence, Valérie, Maxime et Alain sont restés mobilisés la matinée et les promeneurs, coureurs et pêcheurs sont naturellement venus échanger. Les plongeurs de la ville ont été encouragés et remerciés par les habitants.



AGENDA DES MANIFESTATIONS

Comme chaque année, il est demandé aux associations de la ville de bien vouloir faire parvenir (dircom@ville-mehun-sur-yevre.fr) la liste complète de toutes leurs manifestations prévues pour l'année 2021 avant le 31 décembre prochain. Ces manifestations figureront dans l'agenda des manifestations du MehunMag, du site internet de la ville et éventuellement sur celui de Berry Province. Si celles-ci venaient à changer n'hésitez pas à en faire part.

De-même, si de nouvelles étaient organisées nous vous remercions de nous tenir au courant.



Chers Mehunoises et Mehunois,

Alors que l'été laissait apparaître une embellie dans notre crise sanitaire, une deuxième vague prévisible est effectivement arrivée et avec elle, comme au printemps, toute une série de protocoles et d'arrêtés souvent imprécis et quelquefois contradictoires qu'il nous a fallu mettre en place.

Nos services ont été mis une nouvelle fois à contribution pour sécuriser notre service public en répondant aux attentes de nos concitoyens au sein des structures municipales et des établissements d'enseignement : réorganisation des services en profondeur, remplacements des personnels déclarés positifs, cas contact ou souffrant de certaines pathologies à risques. Nous avons également mis en place le télétravail pour certains agents de façon à éviter les « brassages » et limiter ainsi les risques de propagation du virus.

C'est également pour cette raison que nous avons étendu les prises de rendez-vous pour le public afin là aussi d'assurer sa protection et celle de nos agents.

Nos équipes font le maximum pour assurer les missions qui leur sont confiées. Nous aussi, élus, continuons notre carnet de route en assurant la continuité de nos actions et de nos projets.

Les toilettes publiques ont été installées à différents endroits de la ville, la place du 14 Juillet sera terminée avant la fin de l'année, les travaux du café de l'Horloge seront finalisés en janvier 2021, la démolition de la maison pour la réalisation d'un parking rue Camille Méraut est prévue pour le mois de février prochain et une étude concernant le bassin couvert sera lancée avant la fin de l'année ...

Comme vous pouvez le constater, nous ne faisons pas d'impasse sur l'avancée de nos projets, certains sont déjà en cours de réalisation, d'autres démarreront prochainement afin de conserver le dynamisme de notre ville et l'attrait qu'elle suscite ! C'est aussi de cette façon que nous arriverons à vaincre la crise économique qui secoue notre pays !

Jean-Louis SALAK, Béatrice FOURNIER, Christian JOLY, Elvire CLEMENT, Christian GATTEFIN, Nicole HUBERT, Alain BLIAUT, Annie VAN DE WALLE, Bruno MEUNIER, Sophie BROSSIER, Julien FOUGERAY, Fabienne THIAULT, Pedro DA ROCHA, Annie HOUARD, Christophe GRANGETAS, Stéphanie BUREAU, Patrick BOUCHONNET, Patricia PIGEAT, Denis BAUGÉ, Véronique FERNANDES, Michel PATIN, Yasmine LEFEBVRE, Erick GEIGER, Maryse MARGUERITAT

Mehun-sur-Yèvre, c'est VOUS !

Mehun-sur-Yèvre, le 10 novembre 2020

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Lors du dernier Mehun Mag, nous vous alertions sur l'augmentation exorbitante, historique et disproportionnée de la taxe foncière.

Une polémique s'en était saisie sur le fait que nous exagérions, que nous ne savions pas faire de calcul et cela a été relayé largement dans la population dubitative. « Ils n'ont pas pu nous faire cela, nous avons voté pour eux quand même. » une forme de déni s'installait.

Aujourd'hui, la réalité nous a rattrapé et l'augmentation n'est plus un mythe. Nous avons pu, pour ceux concernés, le constater sur notre taxe foncière, une augmentation de + 27,1% sur la partie communale.

Dans cette année horrible et stressante liée à la crise sanitaire nous n'avions pas besoin de cela. D'autant plus qu'il n'y avait aucune urgence ni impératif. Par contre cette année a touché nombre d'entre nous dans leur activité au point où certains ne savent pas si à la fin de cette crise ils en auront encore une. Pour d'autres, c'est déjà fait, ils ont perdu leur travail où sont en chômage partiel.

Nous vivons une deuxième vague de cette épidémie, nous devons être prudents. Le meilleur vaccin, c'est notre sérieux dans nos comportements et l'application des gestes barrières. Nous ne devons pas sortir si nous sommes positifs, y compris lorsque nous sommes asymptomatiques. Nous devons le faire pour les autres.

C'est le seul moyen pour que cette période dure le moins longtemps possible.

Prenez soin de vous et des autres.

Philippe DEBROYE, Edyta KOBYLANSKA,
Jérémy FABRE, Corinne DUFOURT,
José MATEU

LA BIBLIOTHÈQUE ALAIN-FOURNIER VOUS PROPOSE QUELQUES-UNS DES DERNIERS TITRES ACHETÉS :

- L'Afrique les yeux ouverts : carnets d'un voyageur ingénu de Jean-Paul Rousseau
- Paris mille vies de Laurent Gaudé
- L'anomalie de Hervé Le Tellier
- Héritage de Miguel Bonnefoy
- Retour de service de John Le Carré
- Le dernier message de Nicolas Beuglet
- Une chance sur un milliard de Gilles Legardinier
- Un jour viendra couleur d'orange de Grégoire Delacourt
- Histoire du fils de Marie-Hélène Lafon
- Crénom Beaudelaire de Jean Teulé



A vos agendas !

SOUS RÉSERVE DE L'ÉVOLUTION DE LA CRISE SANITAIRE

DÉCEMBRE

1 DÉCEMBRE | 18H30

Conseil municipal
Centre André Malraux

4 DÉCEMBRE | 14H30 > 18H30

Collecte de sang
Par l'Association pour le don de sang bénévole
Centre André Malraux

4 DÉCEMBRE | 18H

Lancement des illuminations de Noël
Porte de l'Horloge

4 > 6 DÉCEMBRE

Téléthon

5 DÉCEMBRE | 10H45

Journée nationale d'hommage aux morts de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie
Par la Municipalité et l'Entente AC et VG

5 DÉCEMBRE | 19H30

Corrida des Dormeurs
Par Vierzon-Vignoux-Foëcy Athlé
Départ Porte de l'Horloge

12 DÉCEMBRE | 10H

Rencontre avec Marie Teyssou, tapissière
Atelier de l'Olivier 106 rue Jeanne d'Arc

13 DÉCEMBRE | 8H30 > 17H30

Marché de Noël
Par le Comité des Fêtes
Centre André Malraux et rues adjacentes

la Ligne du don

3637

Service gratuit + prix appel

TELETHON • FR

le don en Ligne

JANVIER

17 JANVIER | 13H45

Randonnée pédestre des rois 7 et 12 km
Par la RAMY
départ plan d'eau d'Allogny

30 JANVIER | 09H > 13H

Opération « Bébé du coeur »
Par le Lions Club
Galerie de Carrefour Market et d'Intermarché

FÉVRIER

5 FÉVRIER | 14H30 > 18H30

Collecte de sang
Par l'Association pour le don de sang bénévole
Centre André Malraux

5 FÉVRIER | 19H

Audition de violons
Par l'école de musique
Espace Maurice Genevoix

6 > 7 FÉVRIER

Rifles
Par le Basket Club Mehunois
20h le samedi et 14h le dimanche
Centre André Malraux

13 FÉVRIER | 18H

Concert du Master Class flûte
Par Annick Perrier
Espace Maurice Genevoix

18 FÉVRIER | 14H

Goûter et carnaval
Par l'Amicale des Anciens
Centre André Malraux

20 FÉVRIER | 19H

Rifles
Par le Cercle Pongiste Mehunois
Centre André Malraux

MARS

05 > 07 MARS

Bourse aux livres
Par l'Encouragement du Dévouement
Le vendredi de 14h à 18h et samedi, dimanche de 9h à 18h
Centre André Malraux

13 MARS

Ouverture de la pêche à la truite
Par le Gardon Mehunois

13 MARS | 20H30

Dîner dansant
par l'Accordéon Club
Centre André Malraux

14 MARS | 15H00

Conférence "le Radeau de la Méduse"
Par le GHAMY
Centre André Malraux

18 MARS | 14H00

Goûter avec orchestre
Par l'Amicale des Anciens
centre André Malraux

CORRESPONDANT BERRY RÉPUBLICAIN :

Nadine Grandjean ; 06 84 57 89 94 ; nadine.grandjean18@orange.fr